

est inutilisée. C'est parce que des compagnies propriétaires d'élevateurs n'ont que des compartiments destinés, mettons, au blé n° 4, quand le district ne produit à peu près que du blé n° 3. Lorsque le cultivateur allait demander un compartiment pour du blé n° 3, on lui répondait qu'il n'en restait plus, mais que s'il consentait à faire classer son blé dans le n° 4, il serait facile de l'accommoder. En conséquence, une quantité énorme de grain a été retenu sur la ferme. Un grand nombre de fermiers de l'Ouest, qui désirent également utiliser leurs propres installations pour la livraison de leur grain, gardent leur blé jusqu'à ce que l'espace soit libre dans les élevateurs coopératifs de leur région afin de livrer ce grain par l'entremise de leur propre organisation. Cette législation, mettant fin au paiement des primes d'emmagasinage, force ces gens à livrer leur grain par l'entremise d'autres agences que celles qu'ils désirent utiliser et ils livrent du grain classé dans une catégorie inférieure à celle qu'ils devraient obtenir.

Quant aux prix, je dirai qu'ils sont de beaucoup inférieurs au niveau de parité. Il existe beaucoup de malentendu dans notre pays sur la signification des prix de parité. Aux Etats-Unis, on a adopté la période de 1909 à 1913 comme la période durant laquelle l'agriculture dans ce pays a joui, dans la répartition du revenu national, d'une part à peu près égale à celle de la classe ouvrière et à celle de l'industrie, et on a établi la base des prix de parité sur cette période. Au Canada, un grand nombre d'organismes ont accepté la période de 1926 à 1929 comme base des prix de parité dans ce pays. Je me permets de signaler que, au cours de ces années, le revenu agricole n'était que le sixième du revenu national, bien qu'un tiers des Canadiens aptes au travail durant la même période fût occupée à l'agriculture. Pour notre part, nous ne sommes pas prêts à accepter cette parité. Nous croyons qu'on devrait choisir une période au cours de laquelle l'agriculture a touché une part du revenu national proportionnée à celle qu'ont touchée les autres groupes économiques du pays.

D'après une brochure publiée par la Fédération canadienne de l'Agriculture, il ne s'est présenté dans l'histoire de notre pays qu'une période où cela se soit produit, et c'est la période allant de 1915 à 1919. La classe agricole ne sera satisfaite que de prix paritaires établis sur une base qui lui donnera une part du revenu national proportionnée à celle des autres groupes. Il est dit dans cette brochure que le revenu moyen d'une ferme canadienne en 1932 était de \$198 en argent et en nature et de \$111 en argent seulement. Depuis cette époque, la situation s'est substantiellement améliorée. En 1941, le revenu total en argent des

[M. Wright.]

cultivateurs canadiens était de \$876,500,000. Si l'on ajoute à cela la valeur des produits consommés sur la ferme et qui est de \$172,000,000, on obtient un total de \$1,048,500,000. En déduisant les dépenses annuelles, qui s'élèvent à peu près à \$363,000,000 d'après le rapport Rowell-Sirois, on voit que le total des revenus nets était cette année-là de \$685,500,000. Ce chiffre ne tient compte ni de la dépréciation ni de l'intérêt sur les placements. Si l'on divise ce chiffre par le nombre des fermes, on voit que le revenu moyen d'une ferme au Canada en 1941 était de \$914.

A l'heure qu'il est, nous ne possédons pour le revenu que les statistiques des neuf premiers mois de 1942. Si l'on calcule d'après cette proportion, on constate que le revenu moyen d'une ferme en 1942 a été d'environ \$1,005. Il y a en moyenne trois personnes qui travaillent sur chaque ferme. Le revenu moyen de ces personnes s'établit donc à environ \$335.

Malgré cela, nous lisons dans les journaux des articles donnant à entendre que les cultivateurs n'acquittent pas leur pleine part de l'impôt sur le revenu. Ce revenu est bien insuffisant à l'heure actuelle et si le Gouvernement veut obtenir l'accroissement de production nécessaire à la réalisation d'un effort de guerre efficace, il devra songer davantage à établir la parité des prix pour les produits agricoles, car ces prix sont de beaucoup inférieurs à ceux que touche l'industrie.

Au sujet de l'accroissement de la production agricole, je désire signaler au Gouvernement le fait que dans le cas de l'industrie, si le Gouvernement veut une plus forte production d'un certain article et qu'il soit nécessaire d'affecter de nouvelles usines et un nouvel outillage à cette fin, il accorde une allocation de dépréciation qui permet aux industries d'amortir le coût de ces usines en deux ou trois ans. C'est ce qu'a clairement démontré hier le chef de notre groupe quand il a cité des extraits du rapport du comité spécial des dépenses de guerre. Or, lorsque le Gouvernement réclame une plus forte production de denrées agricoles, il ne fait aucune allocation pour la dépréciation de l'outillage additionnel que le cultivateur doit se procurer pour accroître sa production. L'industrie se trouve ainsi favorisée.

Comme je le disais au début de mes remarques, ce n'est qu'en élaborant pour une longue période à venir un programme agricole que nous pourrions espérer voir la production s'accroître davantage. Il se peut que la pénurie actuelle de beurre et de produits laitiers ne soit pas entièrement attribuable au Gouvernement, mais il en porte néanmoins une bonne part de responsabilité. Je ne suis pas de ceux qui aiment à se vanter d'avoir vu clair, mais